

# Filière sportive TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

**Le 5 décembre, agissons !**

Avant / après la réforme Macron

## SYSTÈME ACTUEL

Départ à la retraite  
en 2025

Début de carrière :

22 ans

Carrière :  
continue

Retraite :  
64 ans

## SYSTÈME MACRON

Départ en retraite  
en 2054\*

Marie,  
née en  
1961



## UNE OU UN ETAPS FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B

Filière sportive de la FPT  
Pension, en % du dernier salaire

64,1%

54,4%



Sa fille,  
Maryam  
née en  
1990

**Le 5 décembre,  
ne soyez pas  
spectateur de  
votre avenir, car  
il n'y aura pas de  
second tour.**

La filière sportive territoriale mobilisée pour les missions publiques, la sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement. Les fonctionnaires mobilisés pour l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique », le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève.

Les agents de la filière sportive territoriale s'opposent aux reculs inacceptables imposés par le gouvernement en matière de retraite. Avec la CGT, ils dénoncent la remise en cause du modèle d'organisation du sport en France, la déréglementation en matière d'enseignement des APS.

### POUR LA CGT, LES MISSIONS PUBLIQUES CONSTITUENT NOTRE BIEN COMMUN.

Aussi la fédération CGT des Services publics s'oppose au travail de sape de l'ensemble des valeurs fondamentales portées par les activités physiques et sportives. Les références sociales, éducatives, de santé, émancipatrices, liées aux services publics du sport sont mises en cause par les puissances d'argent (privatisations, délégations de services publics, CREM, PPP...).

**En cessant le travail avec d'autres, la CGT demeure déterminée à combattre cette politique antisociale et autoritaire.**

### LE 5 DÉCEMBRE, LES AGENTS DE LA FILIÈRE SPORTIVE PORTENT LEURS EXIGENCES SUR :

- la création d'emplois statutaires pour répondre aux besoins du service public du sport territorial ;
- l'intégration de tous les agents de catégorie C titulaires d'un diplôme de niveau IV au grade d'ETAPS ;
- une revalorisation de la valeur du point d'indice immédiate à 5,61 € (exemple : un opérateur des activités physiques et sportives débutera sa carrière à 1845,00 €) ;
- l'abandon de la CSG et le rétablissement d'une Sécurité sociale solidaire basée sur les cotisations sociales à partir des richesses créées par le travail ;
- la mise en place d'un plan d'urgence national pour la formation de Maîtres-Nageurs Sauveteurs et d'apprentissage de la nage pour lutter contre les noyades ;
- le rétablissement de l'article D. 322-15 du Code du sport : « La possession d'un diplôme satisfaisant aux conditions de l'article L. 212-1 est exigée pour enseigner et entraîner à la natation contre rémunération » ;

- le classement des piscines et centres aquatiques dans la catégorie des « bâtiments à pollution spécifique » et imposer un débit d'air neuf minimum de 60 m3.h-1 par occupant;
- l'obligation d'intégrer au contrôle sanitaire dans les piscines désinfectées au chlore le suivi de la concentration dans l'air en trichloramine (valeur  $\leq$  à 0,3 mg/m3); en chloroforme (valeur  $\leq$  à 0,25 mg/m3) et en bromoforme (valeur  $\leq$  à 0,5 mg/m3);
- le suivi du débit de ventilation et du débit d'air neuf;
- la reconnaissance des maladies professionnelles

et de la pénibilité par une retraite anticipée au regard des conditions de travail dans les piscines & gymnases (chlore, bruit, chaleur humide, station debout, horaires atypiques...);

- un plan de soutien aux collectivités locales afin de répondre aux besoins de la population pour un service public du sport territorial (construction d'équipements, développement des pratiques sportives...);
- l'abrogation du jour de carence;
- l'insonorisation obligatoire de l'ensemble des équipements (piscines, centres sportifs).

## D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES ET INDISPENSABLES POUR LE SERVICE PUBLIC DU SPORT TERRITORIAL EN FRANCE.

Le 5 décembre,  
agissons !



Ne pas jeter sur la voie publique - Novembre 2019



j'adhère !

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....  
 Collectivité employeur : .....



Fédération CGT des Services publics  
 Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex  
 Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

